



District scolaire  
francophone  
**Nord-Est**

À l'intention des bureaux de GRC et de Police locale

**Objet : Vérification des antécédents judiciaires – secteur vulnérable**

Afin de répondre aux exigences de la Politique 701 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, tous les adultes œuvrant dans le milieu scolaire doivent obtenir une vérification d'antécédent judiciaire – secteur vulnérable indiquant leur aptitude à travailler auprès des enfants.

Cette directive s'applique aux personnes suivantes, mais sans s'y limiter : personnel permanent, occasionnel, temporaire ou à contrat, personnel suppléant, stagiaires et bénévoles.

Pour ce faire, nous demandons aux personnes soumises à cette directive de se présenter au bureau de la GRC ou au service de police desservant leur communauté en spécifiant le type de recherche : **VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS CRIMINELS EN VUE D'UN TRAVAIL AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES.**

La présente agit à titre de communication officielle permettant de confirmer la validité des demandes reçues.

Les questions en lien avec cette pratique peuvent m'être adressées.

Cordialement,

Responsable du recrutement et de la rétention  
District scolaire francophone Nord-Est

**Ressources humaines, secteur recrutement et rétention**  
District scolaire francophone Nord-Est - Centre d'appui de Campbellton  
21, rue King  
Campbellton NB, E3N 1C5  
Courriel. [pascal.saulnier@nbed.nb.ca](mailto:pascal.saulnier@nbed.nb.ca)  
Tél. (506) 789-2279